16 octobre 2026

Objet : Programmes de gestion des récipients à boisson à REP au N.-B. et à l'Î.-P.-É. – Nouveaux taux de FRR pour le 1er avril 2027

À l'attention de tous les producteurs de boissons inscrits auprès d'Encorp,

Dans le cadre des programmes de gestion des récipients à boisson à responsabilité élargie des producteurs (REP) au Nouveau-Brunswick (N.-B.) et à l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.), un mécanisme de frais de recyclage des récipients (FRR) est mis en place par Encorp Atlantic/Encorp Atlantique (« Encorp ») au besoin, selon les types de matériaux des récipients, en fonction des coûts nets associés à la gestion de chacun des divers types de matériaux. Les modifications à venir aux FRR ont été approuvées par le conseil d'administration d'Encorp à la suite d'un examen approfondi des dépenses et des revenus du programme.

Le présent avis vous est transmis à l'avance afin de vous permettre de vous préparer à cette mise à jour. Les nouveaux taux de FRR en vigueur le 1er avril 2027 sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

TYPE DE RÉCIPIENT*	NOUVEAU FRR (1 AVRIL, 2027)
Aluminium	1 cent
PET/PEHD	7 cents
Tous les autres plastiques	4 cents
Verre non réutilisable	15 cents
Verre réutilisable (bière)	0 cent
Acier	3 cents
Cartons (contenants multicouches et boîtes à vins/viniers)	0 cent

S'applique à tous les récipients à boisson de 5 L et moins pour les produits qui correspondent à la définition de « boisson » du Règlement sur les matières désignées au N.-B. at de la réglementation (Environmental Protection Act Materials Stewardship and Recycling Regulations) à l'Î.-P.-É.

Aucun changement aux consignes

Veuillez noter qu'aucun changement n'est prévu aux montants de consigne payés par les consommateurs sur les récipients à boisson lors de l'achat (vente au détail).

N.-B. : Les montants actuels de consigne et de remboursement, en place depuis le 1er avril 2024, demeureront inchangés.

Î.-P.-É. : Les montants actuels de consigne et de remboursement, en place depuis le 1er avril 2026, demeureront inchangés.

Facteurs ayant motivé les ajustements aux FRR

En tant qu'organisme sans but lucratif, Encorp évalue de façon régulière les dépenses et les revenus associés à chaque type de matériau des récipients, afin de s'assurer que les frais appropriés sont appliqués. Des modifications aux FRR ont lieu annuellement et les nouveaux taux entrent généralement en vigueur le 1er avril. Cependant, Encorp se réserve le droit de réviser les FRR à tout moment, si nécessaire, en réponse à des fluctuations financières imprévues. Toutes modifications aux FRR sont annoncées au moins 90 jours avant leur entrée en vigueur.

Le système de consigne-remboursement repose principalement sur trois sources de revenus pour financer la collecte, le transport, le traitement et le recyclage des récipients à boisson : les montants de consigne non réclamés, les FRR et les revenus générés par la vente des matières récupérées. Depuis la transition vers la REP au N.-B. et à l'Î.-P.-É. en 2024 et 2026 respectivement, les taux de récupération des récipients ont continué d'augmenter. Bien que cela témoigne du succès des programmes à récupérer davantage de récipients à boisson aux fins du recyclage, l'augmentation des taux de retour entraîne également une diminution des consignes non réclamées disponibles pour soutenir les dépenses du programme.

Les coûts de transport ont également augmenté au cours des dernières années, en grande partie en raison de taux de surtaxe sur le carburant exceptionnellement élevés. Ces dépenses de transport accrues touchent toutes les étapes du système de recyclage et exercent une pression supplémentaire sur les finances du programme.

Parallèlement, la perte de marchés locaux pour certaines matières plastiques a entraîné une hausse des coûts de traitement et de commercialisation. Les matières qui étaient auparavant gérées par des filières de recyclage locales doivent désormais être transportées sur de plus longues distances, ce qui augmente les coûts globaux du programme.

De plus, les marchés des matières recyclables continuent de connaître une volatilité importante, ce qui a une incidence sur les revenus générés par la vente des matières récupérées. Les fluctuations du marché et des prix des matières ont réduit la prévisibilité des revenus de recyclage et contribué à des pressions financières dans plusieurs catégories de matériaux.

Ces facteurs n'ont pas touché tous les types de matériaux de la même façon. Par conséquent, les ajustements des FRR pour 2027 varient selon le type de matériau afin de refléter la situation financière et les coûts propres à chaque flux de matières, plutôt que d'appliquer une augmentation uniforme à l'ensemble des récipients à boisson.

<u>Considérations propres à chaque matériau :</u>

• **L'aluminium** continu de maintenir des soldes de réserve stables et une situation financière saine.

• **Le PET/PEHD** a connu une hausse des coûts et une diminution des soldes de réserve, principalement en raison de la perte de marchés finaux et d'exigences de traitement plus élevées.

• **Les autres plastiques** ont connu une hausse des coûts et une diminution des soldes de réserve, principalement attribuables aux changements dans les marchés du recyclage.

• **Le verre** a été touché par une hausse des coûts de manutention.

• **L'acier** continu de maintenir des soldes de réserve stables.

• **Le carton** continu de maintenir des soldes de réserve stables.

Un webinaire pour répondre à vos questions

Encorp offrira un webinaire afin de fournir de plus amples renseignements sur les ajustements des FRR de 2027. Au cours de ce webinaire, Encorp présentera les changements, expliquera les facteurs ayant contribué aux changements des FRR et offrira aux producteurs l'occasion de poser leurs questions.

Le webinaire aura lieu le jeudi 22 octobre 2026, à 14 h 00 HAA.
Cliquez ici pour s'inscrire.

Des renseignements supplémentaires sur les FRR sont affichés sur notre site Web, sous le menu *Industrie des boissons*, à l'adresse encorpatl.ca.

Pour toute question, veuillez communiquer avec nous au **1-877-389-7320** ou à epr-rep@encorpatl.ca.



Gilles Doucette
Président-directeur général, Encorp Atlantique

Encorp Atlantic / Encorp Atlantique
505, rue St. George Street, Unit / Unité D
Moncton, NB, Canada E1C 1Y4

506-389-7320 Toll-free / Sans frais : 1-877-389-7320
506.389.7329

info@encorpatl.ca
encorpatl.ca